

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 482 574

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 11160**

(54) Tiroir distributeur de pièces emboîtables à mouvements alternatifs de sélection.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 67 B 5/00.**

(22) Date de dépôt..... 13 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 47 du 20-11-1981.

(71) Déposant : Société dite : ETABLISSEMENTS F. VALENTIN, société à responsabilité limitée,
résidant en France.

(72) Invention de : Bernard Montorior.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours La Fayette, 69003 Lyon.

La présente invention est relative à un tiroir de distribution de pièces emboîtables présentant un mouvement alternatif de sélection et plus particulièrement, bien que non exclusivement, destiné à la distribution de muselets à partir d'une goulotte verticale.

5 Dans les machines de bouchage il existe des distributeurs de muselets (c'est-à-dire des dispositifs en fil de fer destinés à coiffer le bouchon des bouteilles de champagne, de vin mousseux ou analogues) qui comportent un nombre important de pièces destinées à assurer la distribution desdits muselets sur une chaîne d'embouteillage. De tels dispositifs distributeurs 10 ne peuvent pas être utilisés lorsqu'on a affaire à une machine de bouchage manuelle ou semi-automatique.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à permettre la réalisation d'un tiroir distributeur de muselets qui réponde particulièrement bien aux divers désiderata de la pratique pour 15 son application à une machine semi-automatique.

Le tiroir suivant l'invention comprend deux plaquettes parallèles sur lesquelles repose la ceinture du muselet inférieur de la pile de ceux-ci qui sont contenus dans une goulotte verticale, ainsi qu'un cadre fixé au-dessus desdites plaquettes et comportant une largeur étagée.

20 Le tiroir distributeur suivant l'invention comprend donc un plan de stockage constitué par les plaquettes et une partie du cadre dont la largeur est supérieure à l'écartement des bords en vis-à-vis desdites plaquettes et un plan de sélection destiné à retenir les muselets exception faite du premier, celui-ci tombant par gravité lorsque les plaquettes ne 25 le soutiennent plus au moment de la translation du tiroir.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue par dessus d'un tiroir distributeur établi 30 conformément à l'invention.

Fig. 2 en est une coupe suivant II-II (fig. 1).

Fig. 3 est une vue semblable à celle de fig. 1 illustrant le tiroir distributeur après sa translation en vue de libérer le muselet inférieur.

35 Fig. 4 en est une coupe longitudinale correspondant à celle de fig. 2.

On a représenté en fig. 1 un tiroir distributeur suivant l'invention affecté de la référence générale 1; ce tiroir comprend deux plaquettes 2 et 3 ainsi qu'un cadre 4 en dessous duquel les plaquettes sont fixées au

moyen de vis référencées 5. On observe que l'intérieur du cadre 4 est étagé, c'est-à-dire qu'il comporte d'abord une zone 4a de largeur plus importante qu'une autre zone 4b qui lui fait suite en déterminant ainsi un épaulement 4c taillé en plan incliné de manière à constituer une rampe 4e 5 pour des raisons qu'on expliquera mieux plus loin. L'écartement des deux arêtes en vis-à-vis des plaquettes 2 et 3 est égal à la largeur de la zone 4b de l'ouverture intérieure du cadre, tandis que la largeur de la zone 4a de celui-ci est supérieure au diamètre de la ceinture 6a d'un muselet 6.

Comme illustré en fig. 2, les plaquettes 2 et 3 sont assemblées au 10 cadre 4 par l'intermédiaire d'une entretoise 7 présentant la forme générale d'un U. On observe encore en fig. 1 que la branche transversale du cadre 4 située au niveau de sa zone 4b est arrondie, tandis que son côté opposé est pourvu d'un prolongement 4d dans lequel on a ménagé un trou 8 grâce auquel le tiroir 1 est associé à une biellette de commande illustrée par un trait 15 discontinu 9.

Comme montré en fig. 2 une goulotte 10 renfermant une pile de muselets 6 est placée au-dessus du tiroir de telle manière que le muselet inférieur repose par sa ceinture 6a sur les plaquettes 2 et 3, la boucle de celle-ci étant orientée longitudinalement par rapport au tiroir 1.

20 Lorsqu'on doit libérer le muselet inférieur de la pile, la biellette 9 est tirée dans le sens de la flèche F de fig. 3 et 4. Le tiroir se déplace donc vers la droite de telle sorte que c'est la zone 4b du cadre 4 qui se place sous la goulotte 10. Les bords surélevés de cette zone viennent donc sous le second muselet du fait de leur décalage en hauteur 25 par rapport aux plaquettes 2 et 3. Ainsi la pile des muselets contenus dans la goulotte 10 se trouve soutenue par les bords en vis-à-vis de la zone 4a du cadre 4 tandis que la ceinture du muselet inférieur quitte les bords des plaquettes 2 et 3 et se trouve ainsi dans le vide c'est-à-dire au-delà de celles-ci à la fin de la translation du tiroir 1 (fig. 4). Bien 30 entendu la chute du premier muselet ne peut s'effectuer que s'il est fixe, ce qui se passe effectivement puisqu'il est retenu en translation par les autres muselets.

Une fois le muselet séparé de la pile le tiroir 1 revient en place ce qui provoque la descente de la pile et le repos du premier sur les 35 plaquettes 2 et 3 comme on l'a décrit en référence à fig. 1 et 2.

On observe que la rampe 4e évite tout coincement des muselets lors de la translation du tiroir dans un sens ou dans l'autre.

Le tiroir suivant l'invention est avantageusement guidé dans des glissières 11 illustrées en traits discontinus en fig. 1 et 3 et dans

lesquelles est engagée une partie des plaquettes 2 et 3. Bien entendu le guidage pourrait s'effectuer de toute autre façon.

On a ainsi réalisé un distributeur de muselets empilés qui est simple et d'un prix de revient très bas.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Tiroir distributeur de muselets (6) empilés dans une goulotte (10), caractérisé en ce qu'il comprend deux plaquettes (2, 3) parallèles sur lesquelles repose la ceinture (6a) du muselet (6) inférieur de la pile ainsi qu'un cadre (4) fixé au-dessus desdites plaques (2, 3) et comportant une largeur étagée, c'est-à-dire supérieure au diamètre de la ceinture dans une zone (4a) située en dessous de la goulotte (10) et identique à l'écartement des plaquettes (2, 3) dans une zone au-delà de cette dernière, le plan de retenue desdites plaquettes (2, 3) se trouvant en dessous de celui correspondant du cadre (4).

2. Tiroir distributeur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'épaulement (4c) déterminé par les deux zones (4a, 4b) à largeurs différentes du cadre (4), est réalisé sous la forme d'un plan incliné.

3. Tiroir distributeur suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les deux plaquettes (2, 3) constituent guidage par rapport à des glissières fixes (11).

VALENTIN

2482574

1/2

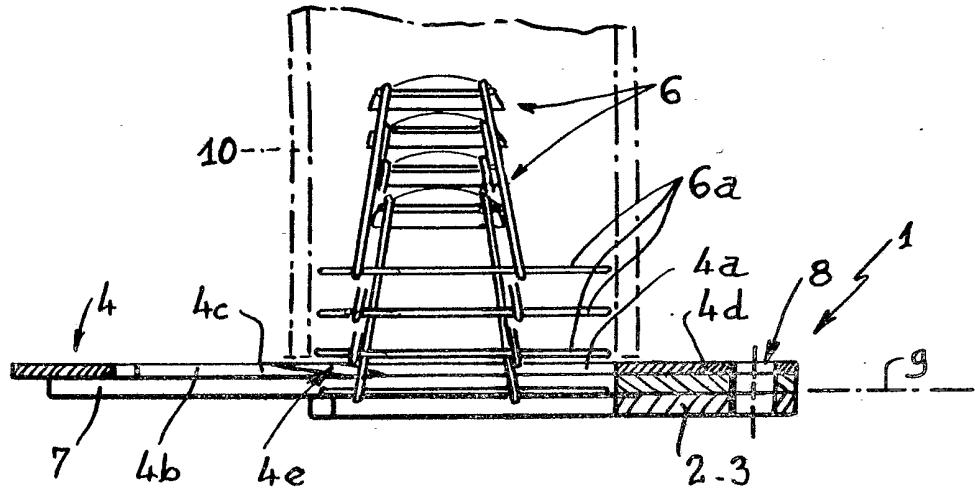
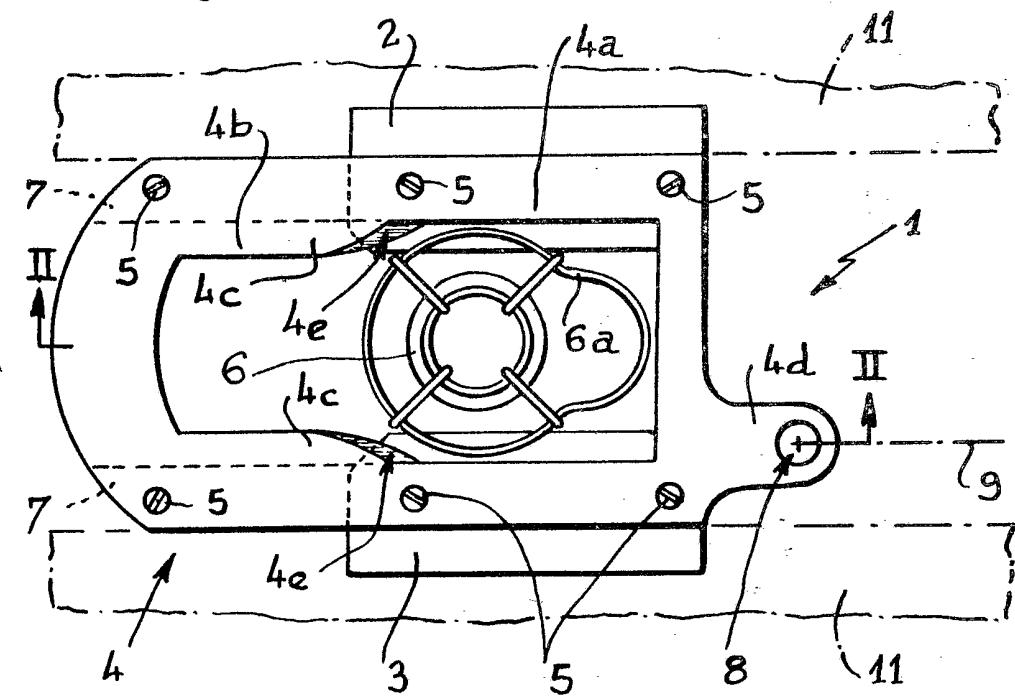


Fig. 2

Fig. 1



VALENTIN

2482574

2/2

